

**CHAMPIONNAT DU MONDE DE TIR 3D
YANKTON (USA)
DU 28 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2026**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui participera au championnat du Monde de Yankton (Etats Unis).

PROCESSUS DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française et licencié à la FFTA en 2026, doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 26 mai 2026, en indiquant la catégorie d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné de :

- une copie numérisée de son passeport valide jusqu'au 6 octobre 2026,
- une copie de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs,
- une autorisation électronique de voyage ESTA valide jusqu'à la fin du championnat ou à défaut l'engagement d'en soumettre une valide en cas de sélection.

EPREUVES DE SELECTION

Le processus de sélection pour le championnat du Monde s'appuie sur trois épreuves :

- La réalisation d'un score en compétition officielle inscrite au calendrier de la FFTA le week-end du 13-14 juin 2026 ou de la WA¹.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de ce week-end. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

- Le tir de qualification du championnat de France.
- Le classement national établi à l'issue du championnat de France.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

OFFICIALISATION DE LA SELECTION

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde de tir 3D 2026 :

- Sera composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir obtenu des points de bonus au score lors du championnat de France,
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective au plus tard **le 18/08/2026**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA et renvoyée par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 1^{er} septembre 2026.

Un stage terminal sera organisé (4-7 septembre, dates à confirmer) ; ses modalités seront communiquées au plus tard au moment de l'épreuve de sélection.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ses résultats antérieurs ainsi que toute éventuelle procédure ou sanction disciplinaire.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

¹ Dans le cas d'une compétition organisée à l'étranger, l'archer concerné doit faire parvenir sa feuille de marque signée par l'arbitre à a.reculet@ffta.fr au plus tard le lundi suivant ladite compétition.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères reliées notamment au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Points de bonus au score

Des points de bonus seront attribués au score obtenu lors de chacune des trois étapes :

- Compétition du 13-14 juin 2026,
- **Championnat de France (coeff. 2),**
- Classement national (moyenne des 3 meilleurs scores) établi à l'issue du championnat de France,

selon les modalités suivantes :

Bonus	Arc droit		Arc à poulies		Arc nu		Arc chasse	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 pt	370 pts	309 pts	485 pts	455 pts	430 pts	380 pts	404 pts	333 pts
2 pts	375 pts	314 pts	490 pts	460 pts	435 pts	385 pts	409 pts	338 pts
3 pts	380 pts	319 pts	495 pts	465 pts	440 pts	390 pts	414 pts	343 pts
...

Un point de **bonus** supplémentaire est ajouté à chaque tranche de 5 points de score supplémentaires.

Classement des qualifications du championnat de France

A l'issue du tir de qualification, un classement des archers inscrits au processus de sélection est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 11, nombre de 10).

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	8
2	6
3	4
4	2
5	1

A l'issue de l'épreuve de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, les points de bonus obtenus lors du championnat de France seront pris en compte. Si l'égalité persiste, le meilleur score réalisé sera pris en compte, puis le 2^{ème} meilleur score puis le 3^{ème}.